

MUNICIPALITÉ DE SHANNON
M.R.C. de La Jacques.-Cartier
Province de Québec

Le Conseil Municipal de Shannon a tenu une séance ordinaire au Centre Communautaire Shannon lundi, le 9 novembre 2009 à 19h30 en conformité avec le *Code municipal du Québec*.

Était présent : le Maire, et conseillers Bernard Gagné, Claude Lacroix, Mario Lemire, Lucie Laperle, Sophie Perreault et Stéphane Hamel formant quorum et présidé par le Maire.

Le Maire, Clive Kiley souhaite la bienvenue aux deux nouveaux membres et félicite les autres membres du Conseil réélus par scrutin et par acclamation.

181-11-09

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel *QUE* l'ordre du jour soit adopté avec modifications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le Maire, Clive Kiley redistribue les dossiers aux membres du Conseil comme suit :

Siège #1	Bernard Gagné :	Environnement – Hygiène Administration & Ressources humaines
Siège #2	Claude Lacroix :	Maire suppléant Travaux publics Parcs et Loisirs
Siège #3	Mario Lemire :	C.B.J.C. Winterfest Piste Cyclable Substitut en Environnement
Siège #4	Lucie Laperle :	Bibliothèque Télévision communautaire Communauté, Patrimoine/Culture
Siège #5	Sophie Perreault :	Urbanisme
Siège #6	Stéphane Hamel :	Sécurité publique et incendie Évènements spéciaux

182-11-09

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel *QUE* les procès verbaux des séances tenues le 1^e et 26 octobre 2009 soient adoptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

183-11-09

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné que les comptes suivants soient payés :

ABC Luminaire Enr. – lumières	361.20\$
Acier Loubier – glissade, rampes handicapées pour gazébo/chalet	1 452.15
Acklands Grainger – fournitures	75.53
Agence du Revenu – DAS – septembre et octobre	15 359.15
Alain Castonguay – administration sept./oct./cotisation	435.00
Alarme Microcom	748.43
Ann Feeney – bottes, scrutateur – élections	275.00
Archambault – livres	217.25
Attaches Trans-Québec – glissade	314.26
Bell Mobilité – cellulaires	112.89
Bell Téléphone – frais mensuel et achat d'équipement	2 006.67
Bernard Gagné – allocation pour novembre et décembre	1 277.12
Boilard, Renaud Notaires – – honoraires – aqueduc	114 229.00
Bon-Air Réfrigération – entretien et réparations	719.01

Brassardburo – fournitures de bureau	242.42\$
Buffet St-Émile – élections	309.40
C.S.S.T.	88.92
Cam-Trac Bernières Inc. – entretien et achat excavatrice	91 247.36
Canac Marquis Grenier – divers.....	1 569.66
Carole Frenette – secrétaire – élections	150.00
Carrières Québec – asphalte	35.48
Carrosserie D.P. – réparations.....	4 667.37
Cash – kilométrage, lettres enregistrées, tips, fournitures.....	86.70
Catherine Griffin – scrutateur – élections.....	175.00
Centre de Téléphone Mobile – réparations.....	972.98
Centre Mécanique Shannon – entretien & réparations	1 567.86
Clive Kiley – allocation et frais de représentation	2 471.04
Concepts Gingras Inc. – réparations au toilette endommagée.....	584.71
Construction DJL – asphalte froid	932.40
Construction Mario Venne Inc. – honoraires – aqueduc.....	5 412.36
Constructo Séao – appel d'offre – nouveau camion	56.44
Copies de la Capitale – pancarte – travaux aqueduc	248.33
CP Tech. – pompe pour poste de pompage sur la base	1 694.25
Cyr Ouellet – administration – septembre et octobre.....	149.50
Dale Feeney, présidente élection et kilométrage/varia	2 291.90
Deirdre Geraghty – élection	362.50
DeLage Landen – timbreur et photocopieur.....	1 413.17
Denys Saindon en fiducie – honoraires professionnels	3 821.70
Deschênes & Fils Ltée – fournitures	1 795.69
Dessau Inc. – honoraires professionnels – aqueduc	252 472.34
Dickner Inc. – achat scie & compacteur.....	13 532.58
Dion Moto – entretien	450.94
Distributions 20/20 Inc. – armoires – garage et cantine.....	789.95
Division Atelier d'usinage Capitale Inc.-pompes- postes de pompage	4 384.06
Doreen Kack – scrutateur – élections	175.00
E.B.Q.M. – configuration - ordinateurs/imprimantes et toner	734.85
E.M.R.N. – remplissage cylindres et contrôle hydrostatique	465.24
Elaine Neville – assistant – élections	1 130.92
Elizabeth Neville – secrétaire – élections.....	150.00
Entreprises Benoit Pelletier – nettoyage/réparations toiture, etc.	702.07
Équipement L.A.V. Inc. – location – fendeuse à bois.....	230.27
Eureka Signature – enseignes pour les parcs	961.70
Extincteurs W.T. & Fils Inc. – testes hydrostatiques	213.06
F. Dufresne Inc. – essence	320.09
F.Q.M. – service dicom	69.57
Flora Gi-Enr – naissance.....	45.15
Formules Municipales – fournitures – élections	636.39
Francine Girard – scrutateur – élections	175.00
G.L.P. Paysagiste Inc. – honoraires – aqueduc.....	2 732.72
Gaetane Simard – secrétaire – élections	150.00
Gaudreau Environnement Inc. – frais – bacs de recyclage volés	3 003.49
Gébourg – frais d'entretien – sept./oct et poteau sur la rue Clare	5 755.50
Germaine Longtin – secrétaire – élections.....	150.00
Germaine Pelletier – secrétaire – élections, réunion urbanisme	1 693.37
Gertrude Tremblay – scrutateur – élections.....	175.00
Gestion d'achats RAM – encre pour les imprimantes	697.04
Graphica – journal Shannon Express	2 244.23
Groupe Altus – honoraires professionnels	203.18
Groupe Polyalto – glissade	7 603.97
Groupe Sohier – honoraires professionnels.....	1 369.39
Groupe Système Forêt – formation – géomatique pour Normand.....	200.29
Guay Inc. – location grue pour monter structure – glissade	903.01
Hydro-Québec	17 541.23
Jacques Poulin – moniteur, battery back-up, formulaires	3 190.07
Jean Bernier – administration – septembre et octobre	149.50
Jean Gravel – honoraires professionnels.....	3 467.75
Jean-François Desharnais – honoraires professionnels gazébo	2 160.00
Jean-Marc Pageau	3 451.64
Jean-Yves Pilon & Associés – honoraires professionnels	5 813.06
June Kiley Chamberland – secrétaire – élections	150.00
Karen Neville – secrétaire – élections	150.00
L'Outilleur Express Inc. – scie à chaîne et débroussailleuse	1 648.45

Le Soleil – renouvellement.....	160.77\$
Lise Potvin – secrétaire – élections, bottes.....	250.00
Lucie Laperle – allocation pour novembre et décembre.....	1 277.12
M.R.C. La Jacques-Cartier – honoraires professionnels.....	12 552.20
Macpek Inc. – pièces.....	120.50
Maison Anglaise – livres.....	35.67
Manugypse – glissade.....	37.02
Maria C. Andueza – élections.....	362.50
Marie-Josée Monderie – formation – kilométrage.....	30.60
Marise Comtois – bottes.....	100.00
Marius Garon Inc. – pièces.....	55.14
Martine Auclair – atelier – kilométrage.....	30.60
Mary Conway – scrutateur – élections.....	175.00
Maxxam – analyses d'eau.....	1 099.40
Merrill Allard Inc. – essence et huiles pour voirie.....	4 396.47
Metro Excavation Inc. – honoraires – aqueduc.....	1 248 753.82
Ministère des Finances – permis alcool pour Winterfest.....	375.00
Natrel – eau.....	68.00
Nicholas Ratthé – nettoyage.....	58.50
Nicolas Proulx – remboursement – vidange de fosse.....	282.18
Odette Morneau – animation.....	205.60
Orizon Mobile – réparations/frais mensuel – syst. Communication.....	517.16
Pagenet – pagette.....	11.18
Patates Plus – révision, réunion de travail, caucus.....	240.84
Pièces d'auto Guill.....	102.02
Pièces d'auto Sylvain Houde – outils.....	102.61
Pierre Chamberland – travaux voirie et achat d'une poêle.....	2 532.00
Pierre Vachon – honoraires professionnels.....	3 076.52
Postes Canada – Shannon Express – octobre et novembre.....	570.68
Presse Commerce – renouvellement.....	16.58
Quentin Guéripel – bottes.....	63.20
Quinc. Co-Op Ste-Catherine – fournitures.....	624.82
Quinc. R. Durand – entretien, glissade.....	742.40
R.T.C. – contrat autobus.....	51 724.06
Raymond Robitaille Excavation Inc. – honoraires – aqueduc.....	33 262.58
Réal Huot – fournitures et pièces.....	443.40
Régie Régionale Portneuf – bacs à ordures.....	1 890.00
Régistre Foncier – avis de mutations.....	117.00
Renaud-Bray – livres.....	68.10
Réseau Biblio – fournitures.....	46.85
Restaurant St-Hubert – Winterfest/vote par anticipation/caucus.....	269.50
Revenu Québec – DAS – septembre et octobre.....	32 266.60
Rodrigue Métal Ltée – métal pour enseigne au train.....	299.12
Ronald Tardif – honoraires professionnels.....	418.32
Rosita Kelly – scrutateur – élections.....	175.00
S.M. Sport – location VTT et achat d'un winch.....	1 153.73
Sani Orléans Inc. – vidanges.....	16 050.88
Scie à Chaine Lavoie Ltée – pièces.....	45.13
Services McKinnon – ajustement de facture.....	310.13
Shannon Feeney – secrétaire – élections.....	150.00
Shaun Feeney – administration – septembre et octobre.....	149.50
Shirley Kiley – fournitures.....	16.86
Signalisation Lévis Inc. – signalisation – aqueduc.....	574.88
Soudure Expert Gaudreau – réparations et divers.....	24 778.94
Spécialiste du Stylo – fournitures.....	932.48
Steve Sauvageau – administration – septembre et octobre.....	149.50
Susanne Liebert – bottes.....	100.00
Techsport Inc. – parc de jeu.....	220.68
Theresa King – scrutateur – élections.....	175.00
Usinage Claude Poulin – pièces et réparations (trois équipements).....	824.80
Vaillancourt Robitaille – honoraires – aqueduc.....	24 945.38
Ville de Québec – traitement des boues.....	5 410.00
Wurth – outils.....	444.66
	TOTAL
	<u>2 078 611.05\$</u>

183-11-09

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le rapport des permis de construction du mois d'octobre 2009 a été déposé et reconnu par le Conseil.

CONSULTATION La dérogation mineure DM09-108 est en consultation publique. M. Stéphane Hamel, conseiller responsable de l'urbanisme, explique l'objectif de la demande.

184-11-09 *CONSIDÉRANT* la demande de dérogation mineure #DM09-108 déposée par M. Réal Bilodeau, propriétaire du lot #267 partie situé au 6 rue Conway, zone #14H ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour effet de cadastrer un terrain partiellement desservi de 2 271,0 m² en deux parties, soit d'environ 1 051,4 m² et 1 219,6 (avec bâtiments construits) respectivement alors que le règlement #185, article 4.1.1 stipule une superficie minimum de 2 000,0 m² par terrain ;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain est situé sur le coin du boulevard Jacques-Cartier et la rue Conway qui est étroite vers l'arrêt ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande rend le garage déjà construit dérogatoire qui serait par la suite sur la ligne latérale sans marge de recul ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal le refus de la présente demande de dérogation mineure #DM09-108 ;

*CONSIDÉRANT QU'*aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

QUE la Municipalité de Shannon refuse, tel que déposé, la présente demande de dérogation mineure #DM09-108 et pour fins d'approbation, le propriétaire doit respecter les suivants :

- a) une superficie totale minimale de 1 135,0 m² pour chaque terrain ;
- b) une marge de recul minimale de 3,0 m pour chaque stationnement ;
- c) que le garage soit déplacé afin de respecter les normes d'implantation de 2,0 m des lignes latérales et arrière et de 3,0 m du bâtiment principal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSULTATION Le règlement #381, modifiant l'article 3 de l'annexe « A » du règlement #368 relatif aux exigences minimales en matière de revêtement de béton bitumineux, est en consultation publique. M. Clive Kiley, Maire, explique l'objectif de la demande. Aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation.

RÈGLEMENT NUMÉRO 381**RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 3 DE L'ANNEXE « A » DU RÈGLEMENT #368, RELATIF AUX NOUVEAUX DÉVELOPPEMENTS, AFIN DE MODIFIER LES EXIGENCES CONCERNANT LE REVÊTEMENT EN BÉTON BITUMINEUX**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Shannon est régie par les dispositions du *Code Municipal du Québec* ;

CONSIDÉRANT les articles 145.21 à 145.30 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* sur les ententes relatives aux travaux municipaux ainsi que les pouvoirs législatifs qu'elle accorde aux municipalités ;

RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Conseil d'une Municipalité peut, par règlement, assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures, aux équipements et aux services publics ;

NUMÉRO 381

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà procédé à l'adoption d'une réglementation en matière d'urbanisme touchant le zonage, la construction, le lotissement et l'émission des permis et certificats ;

CONSIDÉRANT le règlement #368 adopté le 7 juillet 2008 relatif à la réalisation de tout nouveau développement impliquant de nouvelles infrastructures publiques et abrogeant le règlement #328 ;

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de présentation à cet effet a été préalablement donné lors de l'assemblée régulière de ce Conseil tenue le 3 août 2009 ;

CONSIDÉRANT l'avis public publié le 4 septembre 2009 annonçant la séance de consultation publique ;

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée publique de consultation le 5 octobre 2009 ;

*CONSIDÉRANT QU'*une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance d'adoption du présent règlement, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale et Secrétaire-trésorière mentionne que ce règlement a pour objet de spécifier les exigences minimales en matière de revêtement de béton bitumineux ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

APPUYÉ par la conseillère Sophie Perreault ;

*QU'*un règlement de ce Conseil portant le numéro 381 soit et est adopté et que ce Conseil ordonne et statue comme suit :

ARTICLE 1 : Préambule

RÈGLEMENT

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était tout au long reproduit.

NUMÉRO 381

ARTICLE 2 : Titre

Le présent règlement numéro 381 porte le titre de « **RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 3 DE L'ANNEXE « A » DU RÈGLEMENT #368, RELATIF AUX NOUVEAUX DÉVELOPPEMENTS, AFIN DE MODIFIER LES EXIGENCES CONCERNANT LE REVÊTEMENT EN BÉTON BITUMINEUX** ».

ARTICLE 3 : Modification

L'article 3 de l'annexe « A » du règlement #368 est abrogé et remplacé par le suivant :

« L'épaisseur du revêtement bitumineux est de 85 mm pour tout nouveau chemin public résidentiel. Il devra être posé en deux (2) couches c'est-à-dire une couche de base d'une épaisseur de 50 mm au moment de la municipalisation et une couche de finition d'une épaisseur de 35 mm conformément à l'article 16.3 du présent règlement.

L'ensemble du revêtement bitumineux devra être de type PG 58-34. Le type de mélange bitumineux utilisé dans le cadre du projet devra avoir fait l'objet d'une conformité écrite de la part des professionnels du Laboratoire mandaté par la Municipalité. »

ARTICLE 4 : Entrée en vigueur

Le présent règlement numéro 381 entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

185-11-09

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure #DM09-109, M. Philippe Trudel & Eileen Fiset, propriétaires du lot #411-19 et 988-24 situé au 98 chemin de Gosford, zone #07H ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour effet d'autoriser une implantation d'un garage/abri d'auto attaché qui empiète 4,4 m dans la cour avant secondaire donnant sur la rue Desrochers, coin de rue, alors que le règlement de zonage #273, article 6.1.1 et sa grille de spécifications stipulent que la marge de recul avant est de 10,0 m sur toutes les façades du bâtiment ;

185-11-09 *CONSIDÉRANT QUE* le permis de construction #B09-64 a été émis par erreur ;

CONSIDÉRANT QUE la refonte des règlements d'urbanisme devrait prévoir introduire la notion de cour avant secondaire avec des normes plus souples et spécifiques ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

QUE la Municipalité de Shannon accorde, tel que déposé, la présente demande de dérogation mineure #DM09-109.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

186-11-09 *CONSIDÉRANT* le règlement #368 relatif aux nouveaux développements impliquant de nouvelles infrastructures publiques ;

CONSIDÉRANT QUE le 9116-7957 Inc., M. Sylvain Boisvert a déposé, le 2 novembre 2009, une demande de prolongement de la rue O'Shea, Phase II, soit le bouclage vers la rue de Tyrone ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte en principe le projet de prolongement de la rue O'Shea, Phase II ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte en principe, tel que déposé, le plan de cadastre modifié et autorise l'ouverture de la rue O'Shea, Phase II, soit le bouclage vers la rue de Tyrone incluant 11 lots ;

ET QUE l'acceptation en principe soit assujettie au nouveau règlement #368 relatif à la réalisation de tout nouveau développement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

187-11-09 *CONSIDÉRANT* la demande de 2538-5436 Québec Inc., M. Robert Doyon, pour la rétrocession d'une partie du chemin de Gosford, lots 763-5P, 418-80 et 419-92P, partie d'une surlargeur dans l'arc de virage ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est souhaitable afin de corriger une situation de déneigement ainsi que permettre la construction au 288 chemin de Gosford dont à l'arrière de ce terrain est très près d'un milieu humide ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires dans cet arc de virage sont en d'accord avec la cession d'une partie à chacun du chemin de Gosford ;

CONSIDÉRANT QUE la firme 2538-5436 Québec Inc., M. Robert Doyon, s'engage à défrayer les frais professionnels nécessaires à ladite rétrocession et des cessions aux propriétaires contigus ;

187-11-09

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault ;

QUE la Municipalité de Shannon autorise la rétrocession d'une partie du chemin de Gosford, lots 763-5P, 418-80 et 419-92P, partie d'une surlargeur dans l'arc de virage à 2538-5436 Québec Inc., M. Robert Doyon ;

QUE la Municipalité de Shannon autorise la cession des parties du chemin de Gosford, lots 763-5P, 418-80 et 419-92P, partie d'une surlargeur dans l'arc de virage, tel que décrit au plan de matrice qui fait partie intégrante de la présente, aux propriétaires suivants :

- 1° Danny Renaud & Véronique Plante, 280 chemin de Gosford, lot #419-97 ;
- 2° Martin Couture, 284 chemin de Gosford, lot #419-98 ;
- 3° Daniel Michaud & Christine Gilbert, 292 chemin de Gosford, lots #419-100, #763-8 et #419-101 ;
- 4° Alain Tremblay, 296 chemin de Gosford, 296 chemin de Gosford, lot #419-103 ;

QUE les frais des professionnels mandatés dans la présente résolution, nécessaires à ladite rétrocession et des cessions aux propriétaires contigus, soient défrayés par la firme 2538-5436 Québec Inc., M. Robert Doyon ;

QUE la firme Vaillancourt, Savoie, arpenteurs-géomètres, M. Denis Vaillancourt, soit mandaté pour la préparation des descriptions techniques nécessaires à la signature de l'acte de rétrocession et des actes de cessions ;

QUE M. Mario Boilard, notaire soit mandaté pour la préparation de l'acte de rétrocession et des actes de cessions, le tout sans coût de cession ;

ET QUE Clive Kiley, Maire et Dale Feeney, Directrice Générale ou Germaine Pelletier, Sec.-Trésorière Adjointe soient autorisés à signer lesdits contrats pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE
MOTION

AVIS DE PRÉSENTATION est donné par la présente par le conseiller Claude Lacroix qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement #383 intitulé :

« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT #336 RELATIF À L'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ SUR LES VOIES PUBLIQUES, LA RESPONSABILITÉ DES TÊTES DE PONCEAUX ET LE REMPLISSAGE DES FOSSÉS AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE 8 CONCERNANT LES NORMES DE CONSTRUCTION »

188-11-09

CONSIDÉRANT la demande de soumission pour la « fourniture d'un camion autopompe, Service Incendie » publiée par Seo le 9 octobre 2009 ;

*CONSIDÉRANT QU'*une soumission a été reçue de Aréo-Feu Inc. au coût de 422 825.\$, taxes en sus, pour un camion autopompe de modèle « Furion 2010 » avec un moteur Cummins ISC EPA 2010 ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte l'offre de Aréo-Feu Inc., tel que soumissionné et selon l'option B, pour la fourniture d'un camion autopompe, modèle « Furion 2010 » avec un moteur Cummins ISC EPA 2010 au coût de 422 825.\$, taxes en sus, ayant une date de livraison de 300 à 330 jours calendrier ;

ET QUE la Municipalité approprie des sommes pour cet achat à même le fonds de réserve générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Claude Lacroix, conseiller quitte la séance à 20h30.

189-11-09

CONSIDÉRANT qu'un représentant élu doit être délégué par chaque municipalité faisant partie de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) pour siéger sur le Conseil d'administration ;

CONSIDÉRANT le réaménagement des responsables de dossiers par le Maire suite aux élections municipales ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon nomme, au sein du Conseil d'administration de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP), M. Bernard Gagné comme représentant municipal et Mme Sophie Perreault comme substitut durant les absences de M. Gagné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190-11-09

CONSIDÉRANT QUE la Régie Régionale de Gestion des Matières Résiduelles de Portneuf a adopté lors de sa séance tenue le 15 octobre 2009, son budget d'opération pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 ;

CONSIDÉRANT l'article 603 du *Code Municipal du Québec* ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a présenté la répartition des quotes-parts pour la Municipalité de Shannon qui sont fixées pour l'année 2010 au coût de 302 312.29\$;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

190-11-09

QUE la Municipalité de Shannon adopte le budget d'opération de la Régie Régionale de Gestion des Matières Résiduelles de Portneuf établissant les dépenses et les revenus à 5 220 320.\$ pour la période du 1^e janvier au 31 décembre 2010 ;

QUE le budget tel que déposé par la Régie le 15 octobre 2009 fasse partie intégrante de la présente ;

ET QUE la Municipalité de Shannon approprie à même le fonds général les sommes susmentionnées pour défrayer ces quotes-parts pour l'année 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE
MOTION

AVIS DE PRÉSENTATION est donné par la présente par le conseiller Bernard Gagné qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement #382 intitulé :

**« RÈGLEMENT PRESCRIVANT CERTAINES MODALITÉS
RELATIVES AUX MATIÈRES RÉSIDUELLES »**

191-11-09

CONSIDÉRANT qu'un représentant élu doit être délégué par chaque municipalité présente dans le bassin versant pour siéger sur le Conseil d'administration de la Corporation du Bassin de la Jacques-Cartier ;

CONSIDÉRANT le réaménagement des responsables de dossiers par le Maire suite aux élections municipales ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon nomme M. Mario Lemire comme représentant municipal au sein du Conseil d'administration de la Corporation du Bassin de la Jacques-Cartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

192-11-09

CONSIDÉRANT qu'un représentant élu doit être délégué par chaque municipalité faisant partie de la Société de la Piste Jacques-Cartier/Portneuf pour siéger sur le Conseil d'administration ;

CONSIDÉRANT le réaménagement des responsables de dossiers par le Maire suite aux élections municipales ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon nomme M. Mario Lemire comme représentant municipal au sein du Conseil d'administration de la Société de la Piste Jacques-Cartier/Portneuf.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La liste des correspondances reçues durant le mois d'octobre 2009 a été déposée et reconnue par le Conseil.

193-11-09

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon accorde une subvention de 1 000.\$ à M. Jean-Samuel Lapointe, résident au 31 rue Oak, afin qu'il poursuive ses aspirations en participant à des compétitions d'athlétisme de cross-country au Championnat Canadien Collégial le 13 novembre à Camrose, Alberta, ainsi qu'au Championnat Canadien civil le 28 novembre 2009 à Guelph, Ontario.

ET QUE le Conseil souhaite M. Lapointe beaucoup de succès.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

194-11-09

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années la Municipalité et les employés municipaux permanents participent à un partage égal au régime d'assurance collective ;

CONSIDÉRANT QUE cette assurance est renouvelable au 1^e janvier de chaque année ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon autorise le renouvellement, tel que déposé, de ce régime amélioré d'assurance collective avec Desjardins Sécurité Financière avec les mêmes garanties actuelles, effectif le 1^e janvier 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Bernard Gagné lève la séance ordinaire à 21h10.

Clive Kiley,
Maire

Germaine Pelletier,
Sec.-Très.-Adjointe